Réaliser soi-même sa déclaration PAC 2017

Objectifs
Etre capable de faire sa déclaration PAC annuelle

Pré-requis
Être en activité et avoir un numéro PACAGE

Contenu
Le temps de la déclaration PAC est un moment important dans la vie d'une ferme. Les montants d'aide calculés et les contrôles effectués reposent sur les éléments renseignés lors de la déclaration sur Télépac.

Tous les agriculteurs ne souhaitent pas déléguer cette responsabilité à un prestataire moyennant rémunération. L'autonomie sur sa déclaration est cependant difficile suite à une complexification continue de la Politique Agricole Commune et à ses réformes régulières.

La déclaration des surfaces est exigeante, précise et nécessite l'utilisation d'un outil spécifique, ainsi la formation est conçue dans le but de :
- Maîtriser le fonctionnement de la PAC et de l'outil Télépac
- Savoir utiliser les fonctionnalités du logiciel cartographique de Télépac

Il est demandé aux participants d'amener leur ordinateur qui devra pouvoir se connecter au wifi. L'Adear pourra fournir quelques ordinateurs aux stagiaires n'ayant pas d'ordinateur portable.

Infos complémentaires

Organisée par Adear 11

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 21/03/2017

Tarifs
Adhérent 0€
Non adhérent 15€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements
Lucie Guillet
adear11.formation@gmail.com
12 rue des genêts
11 300 Limoux

Taux de satisfaction : %

Prévoir un repas tiré du sac

Modalités d'accès :

Agriculteur et agricultrice en activité ayant un numéro de PACAGE

Dates, lieux et intervenants

04 avr 2017 09:00 - 17:00 (7hrs)	12 rue des genêts 11300 Limoux	Amélie Bourgeade Entreprise CAP'LEA : déclaration PAC et formation PAC Ingénieure en agriculture

Co-organisateur(s)

LES ADEAR
POUR S'INSTALLER
PAYSAN

Financeur(s)

vivea

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prenom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse _

Courriel _Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _